

**Zeitschrift:** Rapport d'activité / Comité International de la Croix-Rouge

**Herausgeber:** Comité International de la Croix-Rouge

**Band:** - (1976)

**Rubrik:** Activités des délégations régionales

#### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 05.02.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

l'échange, à travers la Ligne Verte, de messages familiaux entre ces villageois cypriotes-grecs du nord et leur parenté au sud, entretenant ainsi également des contacts réguliers avec les autorités cypriotes-grecques.

Par ailleurs, afin d'appuyer des démarches commencées à Chypre, le délégué général pour l'Europe, ainsi que le chef de la délégation à Chypre se sont rendus, en juin, auprès des autorités turques à Ankara pour leur faire part des préoccupations du CICR à la suite des difficultés rencontrées par la population cypriote-grecque en Karpasie.

Le CICR a poursuivi en 1976 son action de secours d'appoint dans les domaines suivants:

- Fourniture aux autorités cypriotes-turques de médicaments difficiles à obtenir à Chypre Nord.
- Financement de secours d'appoint que la Croix-Rouge cypriote a transmis aux Cypriotes-grecs vivant au nord.
- Participation à l'achat d'articles de ménage et de literie distribués aux personnes déplacées au sud de l'île.

Le CICR a également accordé un appui financier aux activités du Service de recherches de la Croix-Rouge cypriote.

## ACTIVITÉS DES DÉLÉGATIONS RÉGIONALES

Le CICR a implanté des délégations régionales en Afrique (Lomé, Nairobi), en Amérique latine (Caracas et Buenos Aires) et en Asie (New Delhi et Kuala Lumpur). En outre, des délégués régionaux, en poste à Genève, couvrent la Péninsule arabique, l'Irak et l'Iran, l'Afrique du Nord, ainsi que l'Europe et l'Amérique du Nord.

Au travers des contacts réguliers qu'ils établissent avec les Gouvernements et les Sociétés nationales de la Croix-Rouge des pays visités, voire avec les mouvements de libération, l'activité des délégués régionaux est multiple.

Ils déploient, en premier lieu, une importante activité de protection et d'assistance en faveur des prisonniers, en priorité de ceux détenus pour des délits ou des motifs d'ordre politique. C'est ainsi que, en 1976, les délégués régionaux ont visité 146 lieux de détention, dans 19 pays, où se trouvaient au total plus de 67 000 prisonniers, dont quelque 4 600 « détenus politiques ». En effet, dans de nombreux pays, les autorités ne séparent pas les prisonniers de droit commun des « détenus politiques ».

Relevons que, dans le présent Rapport, les termes « détenus politiques » sont utilisés par simplification et que le CICR n'entend pas préjuger du statut que les autorités détentrices reconnaissent aux prisonniers visités.

Ces visites ont un but exclusivement humanitaire : examiner les conditions de détention ; si nécessaire, apporter des secours aux prisonniers (cf. p. 31 du présent Rapport) ; le cas échéant,

suggérer aux autorités des mesures permettant d'améliorer les conditions de détention. A cet effet, les délégués régionaux sont généralement accompagnés de délégués-médecins et s'entretiennent sans témoin avec les prisonniers.

Après la visite, les constatations faites sont soumises par les délégués au responsable du lieu de détention, puis à ses supérieurs hiérarchiques. Elles font ensuite l'objet d'un rapport officiel et confidentiel, transmis par le CICR au seul Gouvernement intéressé.

Les délégués régionaux s'intéressent aussi aux activités des Sociétés nationales que le CICR, dans la mesure de ses possibilités, soutient par une assistance matérielle (cf. p. 31 du présent Rapport).

Ils participent, enfin, à l'effort de diffusion entrepris par le CICR en vue de promouvoir les principes fondamentaux de la Croix-Rouge et les Conventions de Genève. A cet effet, ils nouent des contacts avec les ministères de la Défense, de l'Education, de la Santé et avec les Universités, aux fins de diffuser les publications du CICR destinées aux forces armées et aux écoles, d'introduire des cours ou de donner des Conférences sur le droit international humanitaire. Les délégués régionaux sont également fréquemment appelés à participer à des séminaires sur la Croix-Rouge, organisés notamment par la Ligue ou les Sociétés nationales (cf. pp. 44-45 du présent Rapport).

En cas de conflit, c'est ce travail de préparation, effectué en collaboration avec les Sociétés nationales, qui permet au CICR de lancer dans les délais les plus brefs et avec efficacité les actions de protection et d'assistance.

## Afrique

Dans le cadre des missions régulières du CICR décrites plus haut, les délégués régionaux basés à Lomé (Togo) et à Nairobi (Kenya), ainsi que le délégué général pour l'Afrique se sont rendus, en 1976 (outre le Togo et le Kenya), dans les 16 pays suivants : Bénin, Burundi, Iles du Cap-Vert, Congo, Ethiopie, Haute-Volta, Ile Maurice, Niger, Ouganda, Rwanda, Sao Tomé et Principe, Somalie, Soudan, Tanzanie, Territoire français des Afars et des Issas (*T.F.A.I.*), Zaïre.

Afin de soutenir leurs activités respectives, le CICR a remis divers secours, pour une valeur globale de 22 000 francs suisses, à 8 Sociétés nationales d'Afrique occidentale et orientale. De plus, le Croissant-Rouge somalien a reçu 10 tonnes de lait et 50 tonnes de farine, dons de la Confédération suisse, représentant une valeur de 127 000 francs suisses (cf. les tableaux pp. 30, 31 du présent Rapport).

### Visites de lieux de détention

Dans trois des pays précités, les délégués du CICR ont visité des lieux de détention, soit :

- *Ouganda*: 20 lieux, environ 6 420 prisonniers
- *Burundi*: 8 lieux, environ 1 740 prisonniers
- *T.F.A.I.*: 1 lieu, environ 250 prisonniers, dont 15 « détenus politiques ».

En Ouganda et au Burundi, le CICR a effectué des visites selon une approche différente de celle adoptée pour les autres pays dont il est question dans le présent chapitre, c'est-à-dire que ses visites ont porté sur l'ensemble des lieux de détention. Au cours de leurs visites, les délégués ont fourni une assistance matérielle aux prisonniers pour une valeur totale de 75 500 francs suisses (cf. tableau p. 31 du présent Rapport).

**Haute-Volta.** — En Haute-Volta, le délégué régional a visité, en mars, 7 internés civils maliens. Détenus à la prison civile de Ouagadougou depuis le conflit frontalier ayant opposé la Haute-Volta et le Mali en décembre 1974, ces internés ont été rapatriés vers leur pays d'origine en juillet 1976. Depuis leur arrestation, le CICR les avait visités à cinq reprises et était intervenu en faveur de leur libération.

**Ethiopie.** — Etant donné le conflit qui oppose les deux mouvements érythréens, soit l'« Eritrean Liberation Front » (ELF) et le « People's Liberation Front » (PLF) d'une part, et le Gouvernement éthiopien d'autre part, plusieurs missions furent effectuées par les délégués régionaux en Ethiopie en 1976. Ces missions avaient pour objet de poursuivre les contacts avec la Croix-Rouge et le Gouvernement éthiopiens, et de réitérer les offres de services du CICR en vue d'apporter protection et assistance aux victimes des événements. Rappelons, à cet égard, que le CICR est déjà intervenu à maintes reprises auprès du Gouvernement éthiopien, et notamment du ministère des Affaires étrangères, à savoir:

- en décembre 1974, à l'occasion de l'audience que le Président du Conseil révolutionnaire administratif provisoire accordait au délégué général du CICR pour l'Afrique ;
- en janvier, février et mai 1975, à la faveur de missions effectuées à Addis Abéba par les délégués du CICR ;
- en janvier, juillet, août, septembre et novembre 1976, au cours de missions analogues.

Cependant, à la fin de 1976, ces diverses tentatives n'avaient toujours pas abouti et l'accès à l'Erythrée demeurait fermé aux délégués du CICR.

En 1976, les deux mouvements érythréens ont maintenu le contact avec le CICR pour l'informer des souffrances endurées par les populations civiles victimes du conflit et solliciter son assistance en médicaments, vivres et vêtements.

Afin de venir en aide à ces populations, l'ELF a créé une « Société de Croix et Croissant-Rouges érythréenne ». Bien qu'officiellement non reconnue le CICR a entretenu, avec cette Société, des relations de fait comme il est de coutume en pareilles circonstances, acheminant par son intermédiaire des secours à destination des populations victimes du conflit. Le CICR a utilisé dans ce même but le canal de la « Eritrean Relief Association », branche humanitaire du PLF.

Au total, et grâce à l'appui de diverses Sociétés nationales auxquelles il s'était adressé, le CICR a fait parvenir en Erythrée, en 1976.

- 3 tonnes de médicaments et de matériel chirurgical
- 260 tonnes de nourriture
- 6 tonnes de vêtements.

Signalons que, lors de leurs missions en Ethiopie, les délégués du CICR ont régulièrement renouvelé leurs offres de services en vue de visiter les détenus « politiques », auxquels le CICR avait eu accès en 1974. Ces offres sont également restées sans suite positive.

Les mouvements de libération érythréens, quant à eux, ont informé le CICR qu'ils détenaient un certain nombre de prisonniers.

## Amérique latine

Les deux délégués régionaux établis à Caracas couvrant, l'un, les pays andins et, l'autre, l'Amérique centrale et les Caraïbes, de même que la délégation régionale de Buenos Aires pour les pays du Cône Sud ont poursuivi une activité soutenue en 1976. C'est ainsi que, outre l'Argentine et le Venezuela, les délégués régionaux et le délégué général<sup>1</sup> pour l'Amérique latine se sont rendus dans les 13 pays suivants: Brésil, Bolivie, Colombie, Équateur, Guatemala, Honduras, Mexique, Nicaragua, Panama, Paraguay, Pérou, Uruguay et Guyane. En outre, le délégué général a effectué, au début de l'année, une visite à Cuba (pays couvert directement de Genève), où il a été reçu par des représentants des ministères des Affaires étrangères et de la Santé publique, ainsi que par des dirigeants de la Croix-Rouge cubaine.

La délégation pour l'Amérique centrale et les Caraïbes a changé de titulaire à fin juin. Le nouveau délégué régional a entrepris en automne un voyage de contacts et de présentation dans les pays suivants: Bahamas, Haïti, Panama et République dominicaine.

Diverses aides, principalement destinées aux détenus, ont été consenties à 8 Sociétés nationales (en plus de celle du Chili), pour une valeur globale de 69 400 francs suisses. L'aide alimentaire de la CEE et de la Confédération suisse, dont ont bénéficié 7 pays (voir le détail dans le tableau ad hoc reproduit en page 30), a représenté une valeur totale de 5 453 000 francs suisses.

### Visites de lieux de détention

En plus du Chili, traité séparément (voir page 23), les délégués du CICR ont visité des lieux de détention dans 9 pays. Ils ont effectué, au total, 86 visites dans 75 lieux de détention, où se trouvaient quelque 53 650 prisonniers, soit:

<sup>1</sup> Les missions du président du CICR sont mentionnées aux pp. 43-44 du présent Rapport.

- *Bolivie*: 7 lieux, environ 790 prisonniers, dont quelque 170 « détenus politiques »
- *Colombie*: 11 lieux, environ 15 350 prisonniers, dont quelque 70 « détenus politiques »
- *République dominicaine*: 2 lieux, environ 1 740 prisonniers, dont quelque 120 « détenus politiques »
- *Haïti*: 1 lieu, environ 870 prisonniers, dont 6 « détenus politiques »
- *Mexique*: 24 lieux, environ 16 170 prisonniers, dont quelque 350 « détenus politiques »
- *Paraguay*: 4 lieux, environ 1 940 prisonniers, dont quelque 370 « détenus politiques »
- *Pérou*: 13 lieux, environ 6 620 prisonniers, dont quelque 100 « détenus politiques »
- *Uruguay*: 5 lieux, environ 2 530 prisonniers, dont quelque 1 780 « détenus politiques »
- *Venezuela*: 8 lieux, environ 7 640 prisonniers, dont quelque 110 « détenus politiques »

En ce qui concerne l'*Uruguay*, le CICR tient à préciser que ses délégués, lors de leur mission dans ce pays en avril, ont été autorisés à visiter 4 lieux de détention et un hôpital militaire. Contrairement à l'usage, les délégués n'ont pas pu s'entretenir sans témoin avec les détenus de leur choix. Cette concession avait en effet été admise à titre exceptionnel par le CICR, dans le souci de faciliter la reprise des visites aux lieux de détention en Uruguay qui avaient été interrompues en 1974.

En décembre 1976, le président du CICR s'est entretenu à Montevideo avec le président de la République, entouré des membres de la Junta des Commandants en Chef des forces armées; ses interlocuteurs se sont opposés à une poursuite des activités du CICR dans leur pays.

En revanche, lors de sa visite en *Argentine*, ce même mois de décembre, le président du CICR a reçu l'assurance des autorités argentines que celui-ci pourrait, dès le début 1977, organiser un programme de protection et d'assistance en faveur des détenus dans ce pays.

## Asie du Sud-Est

Le CICR a maintenu, en 1976, sa délégation régionale pour l'Asie du Sud-Est, établie à Kuala Lumpur (Malaisie). En mai et en juin, le nouveau délégué général pour l'Asie et l'Océanie ainsi que le délégué régional se sont rendus, ensemble, dans les pays suivants: Thaïlande, Malaisie, Singapour, Indonésie, Timor et Philippines.

Cette mission, qui était, pour le délégué général, une première prise de contact, avait des objectifs précis: étude des activités du CICR sur le terrain (délégation de Bangkok et délégation régionale de Kuala Lumpur), prise de contact avec les autorités gouvernementales et les Sociétés nationales et discussion, avec ces interlocuteurs, d'un certain nombre de problèmes touchant à la protection et à l'assistance.

Les problèmes traités par les représentants du CICR ont été les suivants:

En *Thaïlande*: négociation avec les autorités d'un Accord de Siège. Cet Accord, entré en vigueur en novembre 1976, détermine les tâches respectives de la délégation du CICR à Bangkok (assistance aux réfugiés indochinois en Thaïlande)<sup>1</sup> et celles de la délégation régionale de Kuala Lumpur (activités traditionnelles des délégations régionales).

En *Malaisie* et à *Singapour*: tour d'horizon avec les ministères intéressés aux activités de protection et d'assistance du CICR. A Singapour, visite des lieux de détention (voir ci-après).

En *Indonésie*: entretiens avec les autorités compétentes et la Croix-Rouge indonésienne afin de déterminer les besoins de la population de *Timor* oriental et les modalités d'un programme d'assistance alimentaire de la CEE. Cependant, les informations recueillies à cette occasion, tant à Jakarta que sur place à Dili, ne furent pas suffisantes pour permettre de réaliser ce programme. A noter que c'était la première fois, depuis décembre 1975, que des délégués du CICR pouvaient retourner, bien que brièvement, à Timor.

Aux *Philippines*: entretiens avec les autorités et la Société nationale sur la poursuite des activités de protection et d'assistance dans ce pays. Sur le plan de l'assistance, le CICR a fait parvenir aux Philippines, outre divers secours fournis à la Société nationale, des vivres mis à sa disposition par la Confédération suisse et par la CEE pour une valeur globale de 905 000 francs suisses (cf. tableaux pp. 30, 31 du présent Rapport). L'ensemble de ces secours était destiné aux populations civiles déplacées en raison des événements dans le sud du pays (Mindanao).

### Visites de lieux de détention

Dans quatre pays, le délégué régional a visité 31 lieux de détention, où se trouvaient au total 3 095 prisonniers, soit:

- *Malaisie*: 6 lieux, 1 210 prisonniers, dont quelque 450 « détenus politiques »
- *Philippines*: 18 lieux, 1 790 prisonniers, dont quelque 170 « détenus politiques »
- *Singapour*: 5 lieux, 86 prisonniers, « détenus politiques »
- *Thaïlande*: 2 lieux, 9 prisonniers, « détenus politiques »

Pour les visites de lieux de détention aux Philippines, le délégué régional était accompagné d'un second délégué envoyé de Genève. A cette occasion, des secours ont été remis aux prisonniers pour une valeur de 15 000 francs suisses.

<sup>1</sup> Jusqu'à fin 1976, les activités en faveur des réfugiés indochinois en Thaïlande ont été intégrées à l'action INDSEC. C'est le 1<sup>er</sup> janvier 1977, suite à cet accord de siège, que ces activités ont passé sous la seule responsabilité du CICR.

## Sous-continent asiatique

En septembre 1975, le délégué régional pour le sous-continent asiatique et les pays environnants avait été détaché de son poste pour être affecté à l'action alors engagée à Timor. Le CICR a envoyé un nouveau délégué régional à New Delhi début avril 1976.

Celui-ci s'est rendu à plusieurs reprises au *Bangladesh* et au *Pakistan*, afin d'y suivre le travail accompli par les bureaux du CICR à Dacca et à Rawalpindi.

Au début de 1976, en effet, le CICR a fermé ses délégations à Dacca et à Islamabad. Il a toutefois maintenu sur place, à Dacca et à Rawalpindi, des bureaux avec des employés recrutés sur place chargés de s'occuper des cas de recours qui sont encore en suspens auprès des autorités pakistanaises.

Deux séries de problèmes, séquelles du conflit de 1971, subsistaient en effet en 1976, portant sur :

- le transfert, du Bangladesh vers le Pakistan, des personnes qui, en vertu des Accords de New Delhi du 28 août 1973, avaient reçu les autorisations nécessaires pour émigrer, mais n'avaient pu partir avant la fin des opérations de transfert, en juillet 1974, et qui, depuis lors, n'ont pas pu le faire, faute de fonds pour payer leur transport ;
- les recours et le rapatriement des personnes qui, après avoir été refusées une première fois par le Pakistan, ont eu droit de faire recours, en vertu des Accords de New Delhi du 8 avril 1974.

Fin 1976, la procédure des recours n'était pas encore terminée ; il restait environ 1 700 cas à traiter par les autorités pakistanaises sur les quelque 30 000 qui leur avaient été soumis par le CICR en 1974 et 1975.

Au total, le nombre de personnes pouvant prétendre à un transfert vers le Pakistan est estimé à 15 000 environ.

En 1976, 643 d'entre elles, qui avaient les moyens financiers nécessaires, ont pu quitter le Bangladesh pour le Pakistan. Comme ce fut le cas par le passé, le CICR leur a fourni un document de voyage ad hoc.

Enfin, le CICR a procédé au transfert, de l'Inde vers le Pakistan, de 7 personnes. Celles-ci avaient été arrêtées pour entrée illégale en Inde, alors qu'elles tentaient de gagner le Pakistan après avoir quitté le Bangladesh. La situation de cette catégorie de personnes est particulièrement préoccupante, dans la mesure où aucun pays ne les reconnaît comme ses ressortissants.

Par ailleurs, le délégué régional s'est rendu en 1976 en Afghanistan, en Birmanie, au Népal et au Sri Lanka.

Dans ce dernier pays, il a visité 3 lieux de détention, où se trouvaient quelque 1 200 prisonniers, dont 300 « détenus politiques ». Des secours ont été remis aux prisonniers pour une valeur de 7 200 francs suisses.

## Europe

### Portugal

Deux missions ont eu lieu au Portugal en février/mars et en mai/juin 1976, au cours desquelles le délégué régional du CICR a visité 6 lieux de détention et un hôpital pénitentiaire.

Au cours de la première mission, l'effectif des « détenus politiques » ainsi visités s'élevait à 431 ; il n'était plus que de 28 lors de la seconde, les autres détenus ayant été libérés dans l'intervalle.

Avec l'accord du Gouvernement et l'appui de la Croix-Rouge portugaise, le CICR a poursuivi son programme d'assistance aux familles des détenus les plus nécessiteuses et dont le coût s'est élevé, en 1976, à 31 500 francs.

## Moyen-Orient

Comme indiqué dans la partie introductory de ce chapitre, un délégué régional couvre, à partir de Genève, les pays du Moyen-Orient dans lesquels le CICR ne maintient pas de délégations permanentes.

En 1976, ce délégué, ainsi que le délégué général pour le Moyen-Orient et d'autres collaborateurs du CICR se sont rendus dans les pays suivants : République arabe du Yémen, République populaire et démocratique du Yémen, Koweït et Arabie Séoudite.

En République arabe du Yémen, pays dans lequel le CICR a accès aux lieux de détention, le délégué régional, qui avait visité 12 lieux en décembre 1975, est retourné, en février 1976, dans deux d'entre eux, où se trouvaient quelque 300 prisonniers, dont une cinquantaine de « détenus politiques ».

Le CICR a, en outre, poursuivi son assistance matérielle en faveur de l'ensemble des prisonniers qui s'est élevée, en 1976, à 21 600 francs. Celle-ci a notamment consisté à fournir régulièrement aux prisonniers les médicaments qui leur étaient prescrits par le médecin-visiteur.

En février et septembre 1976, le CICR a rapatrié de Ho Chi Minh Ville 130 ressortissants de la République arabe du Yémen. Le délégué régional se trouvait sur place pour collaborer à l'accueil de ces personnes, organisé par la Société de Croissant-Rouge en formation. Le CICR a remis pour 30 000 francs de secours à cette dernière, qui les a distribués aux familles rapatriées.

En République populaire et démocratique du Yémen, où il s'est rendu à deux reprises, le délégué a eu des entretiens avec les autorités et les responsables de la Société de Croissant-Rouge en formation, à propos notamment de l'adhésion de ce pays aux Conventions de Genève.

Le délégué a également eu des contacts avec les représentants du « Front Populaire de Libération d'Oman », qui ont

autorisé le CICR à transmettre des messages familiaux à un prisonnier iranien en mains de ce mouvement.

Sur le plan de l'assistance matérielle, le CICR a fait parvenir au Croissant-Rouge en formation 100 tonnes de farine, don de la Confédération suisse. Il a également fourni des médicaments destinés aux réfugiés du Dhofar pour une somme de 5 400 francs (cf. tableau p. 30 du présent Rapport).

**Au Koweit et en Arabie Séoudite,** les délégués ont plus particulièrement traité avec les autorités responsables de l'action d'assistance et de protection menée par le CICR au Liban.

## SERVICES DE SOUTIEN DES OPÉRATIONS

### Secours

Les tableaux reproduits plus loin illustrent ce qu'a été l'activité du CICR dans le domaine des secours, dont 48 pays ont bénéficié en 1976, pour une valeur totale de 71,9 millions de francs suisses.

En ce qui concerne *les actions avec financement spécial* (voir ci-après), engagées par le CICR seul (Angola, Chili, Chypre, Liban, Sahara occidental) ou en collaboration avec la Ligue (Indochine), avec l'appui des Gouvernements, Sociétés nationales ou d'organisations diverses, c'est à 37,2 millions de francs suisses que se chiffre la valeur des secours de toute nature acheminés vers les zones d'intervention, soit par le CICR, soit directement par les donateurs, mais sous contrôle du CICR.

Grâce aux accords conclus avec la Communauté économique européenne (CEE) et la Confédération suisse, le CICR a pu fournir à 23 pays une *aide alimentaire* représentant une valeur globale de 33,8 millions de francs suisses. (Voir p. 30.)

L'assistance aux *détenus* — notamment politiques — et aux *familles* les plus nécessiteuses de ces derniers a représenté un montant total de près de 588 000 francs suisses (non compris le Chili). (Voir p. 31.)

Enfin, le CICR a poursuivi son assistance aux *Sociétés nationales*, allouant à une vingtaine d'entre elles des aides diverses pour un montant de 96 000 francs suisses.

Une *aide médicale*, représentant 195 000 francs, a également été consentie aux services de Santé ou organisations humanitaires de certains mouvements de libération.

### ACTIONS AVEC FINANCEMENT SPÉCIAL

#### (secours en nature)

**37,2 Mio**

<b>Angola</b>	<b>Fr.s.</b>	<b>5 800 000</b>
<b>Chili</b>	<b>Fr.s.</b>	<b>1 348 500</b>
<b>Chypre</b>	<b>Fr.s.</b>	<b>1 240 000</b>
<b>Erythrée</b>	<b>Fr.s.</b>	<b>570 700</b>
<b>Indochine</b>	<b>Fr.s.</b>	<b>10 200 000</b>
<b>Liban</b>	<b>Fr.s.</b>	<b>16 800 000</b>
<b>Sahara occidental</b>	<b>Fr.s.</b>	<b>1 285 000</b>

Ces postes ne comprennent pas l'aide alimentaire fournie par la CEE et la Confédération suisse (voir tableau suivant).

Les montants indiqués ci-dessus représentent la valeur des *dons en nature fournis* par les donateurs (Gouvernements, Sociétés nationales, divers) et la valeur des *secours achetés* par le CICR, ou par le « Bureau Indochine », avec les contributions en espèces des donateurs.

### TRANSPORTS

**5,02 Mio**

Les transports organisés par le CICR et financés par lui (puis généralement remboursés par les budgets ad hoc des actions spéciales) ont coûté 5,02 millions de francs suisses et se répartissent comme suit :

Modes de transport	Tonnes	Francs suisses
<b>Envoy par moyens de transports réguliers</b>		
— Voie maritime ou surface ..	453,6	198 585
— Avion .....	192,6	309 595
<b>Transports par affrètements</b>		
— Bateau .....	4 314	281 250
— Avions cargo .....	572,7	2 028 300
	2 601 pass.	2 208 000
<b>Total .....</b>		<b>5 532,9 t</b>
		<b>5 025 730</b>
		2 601 pass.

Notons que le CICR a en outre dépensé plus de 320 000 francs suisses au titre des primes d'assurance pour les transports.